



## Constructeurs

### **COVID-19 : Nouveau protocole sanitaire santé/sécurité des salariés en entreprise**

#### **– spécifications relatives aux masques**



*Important: Si vous n'êtes pas directement en charge de l'exploitation des informations figurant dans la présente note, merci de vous assurer de sa transmission à la personne concernée dans votre entreprise.*

**Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos informations sur la crise COVID-19 sur le site dédié : [www\\_ffc-constructeurs.net](http://www_ffc-constructeurs.net)**

Nous vous invitons à prendre connaissance [EN CLIQUANT ICI](#) des dispositions renforcées dans le cadre des mesures sanitaires prises par l'Etat pour lutter contre la pandémie de COVID-19. **Les modifications par rapport à la version précédente figurent en caractères gras/rouges/soulignés.**

Les modalités de mise en œuvre des mesures de protection dans l'entreprise dans le cadre d'un dialogue social

Pour rappel, le protocole porte sur :

- Les mesures de protection des salariés
- Les dispositifs de protection des salariés
- Les tests de dépistage
- Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- La prise de température

Nous attirons particulièrement votre attention sur le relèvement des exigences concernant le masque : **Il s'agit soit d'un masque « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de « catégorie 1 »), soit d'un masque de type chirurgical.** Ils correspondent aux normes en vigueur certifiés par la présence d'un des deux logos ci-dessus.

Le décret n°2021-76 du 27 janvier 2021 (à retrouver [EN CLIQUANT ICI](#)) apporte une nouvelle réglementation relative au port du masque grand public dans l'espace public.

Vous pouvez retrouver [EN CLIQUANT ICI](#) le dernier **protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise** face à l'épidémie de COVID-19.

La FFC CONSTRUCTEURS tient régulièrement à jour sur cette rubrique afin de vous permettre d'être en conformité avec les recommandations du Ministère de la Santé.

---

**FFC CONSTRUCTEURS**

Immeuble le Cardinet

8, rue Bernard Buffet - 75017 PARIS

[contact@ffc-constructeurs.org](mailto:contact@ffc-constructeurs.org)